

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 18 mai, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 11 mai 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse.

Excusés : Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Absent : Florence Collino.

Pouvoirs : Philippe Bizet à Laurent Poncet, Véronique Saget à Francis Meuterlos, Clothilde Salah à Gérard Dèque

Secrétaire : Laurent Poncet

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENTS UTMJ

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 1

Date de la convocation :

11/05/2026

Délibération n°2026-E-04

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Délibération certifiée
exécutoire.

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 04/06/26
Publié le : 04/06/26

Mme Lucie JURCEVIC, adjointe en charge du dossier, explique qu'une partie des demandes de subventions n'ont pas pu être étudiées lors du dernier conseil municipal faute de temps ou d'éléments.

Il est donc proposé de revenir sur les dossiers suivants :

Le dossier présenté sollicite la somme de 20.000,00 €.

Mickaël Linarès rappelle qu'il trouve dommage que si peu de collectivités participent.

Certains élus pensent qu'inscrire en recette prévisionnelle des subventions d'organismes n'ayant pas participé plusieurs années de suite n'est pas pertinent. Néanmoins le changement de municipalités permettra peut-être une autre analyse des dossiers par ces collectivités.

Dylan Magnin souligne la nécessité d'être vigilants pour ne pas perdre cet événement comme le Festival de la Paille.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Octroie une subvention de 20 000 € à l'association ARTMO pour l'organisation de l'UTMJ

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié
conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE

